



RGPP et réorganisation des services de l'Etat
dans le département

Compte rendu de la réunion Syndicats/Préfet du 22 juillet 2008

Suite à la parution de la circulaire du 7 juillet 2008, concernant la réorganisation des services de l'Etat dans les départements, le Préfet de Saône-et-Loire, sans tenir compte des congés et de l'absence de nombreuses personnes, a réuni le 22 juillet 2008 les représentants du personnel des directions départementales concernées directement par la création des directions départementales de la RGPP : Agriculture (DDAF), Services Vétérinaires (DDSV), Equipement (DDE), Jeunesse et Sports (DDJS), Préfecture, Affaires sanitaires et sociales (DDASS), Travail et Emploi (DDTEFP), Consommation, Concurrence et Répression des fraudes (DDCCRF).

Le Préfet a décliné les phases de cette réunion : 1) sa vision personnelle de la réorganisation, 2) la présentation d'un diaporama sur le contenu de la circulaire du 7 juillet 2008, 3) une discussion avec les représentants du personnel que le Préfet appelle de manière étonnante : "dialogue constructif cohérent". A lire ce qui suit vous pourrez juger de la véracité de l'expression.

La vision du Préfet : M. LALANDE adhère entièrement à cette réorganisation. Il a expliqué que l'organisation actuelle était celle mise en place en 1964, qu'il était grand temps de la changer car les choses avaient évolué, notamment la relation Etat/usagers. Il estime que les services publics ont aujourd'hui une obligation de résultat et de performance qui n'existait pas forcément auparavant. Par ailleurs, il estime que la réorganisation doit se faire en s'assurant que chacun adhère à ces changements ! Malgré cela, il n'a pas jugé important de s'excuser de la manière cavalière dont il a réuni les représentants du personnel (convocation dans l'urgence, durant la période des congés, valeur d'une telle réunion hors des instances habituelles).

Le diaporama a simplement repris la circulaire avec une seule info intéressante : le Préfet part d'une hypothèse de travail qui verrait la création de 3 directions : Territoires, Protection des populations, et Cohésion sociale.

A relever : même si M. LALANDE s'est défendu d'avoir obéi aux ordres du gouvernement en organisant cette réunion, il a avoué avoir travaillé dans l'urgence d'où une erreur d'interprétation sur les unités territoriales, relevée par un représentant du personnel de la DDCCRF ! Et il nous a affirmé que, quelles que soient les informations qui sont données dans le diaporama, c'est bien la circulaire qui prime. En clair : en tant que Préfet, je peux vous dire beaucoup de choses, mais ça n'a aucune valeur, c'est uniquement ce que dit le gouvernement qui compte !

Le temps de discussion qui a suivi a été peu productif, dans le sens où aucune véritable discussion n'a eu lieu. Dans une salle imposante, entouré d'un parterre d'une dizaine de chefs de service, le Préfet a pris la parole après chaque question posée pour répondre d'une manière si longue et si définitive qu'elle interdisait toute nouvelle question sur le même sujet. Nous avons eu droit à un ton paternaliste, à l'évocation de sa longue expérience que nous n'aurons malheureusement jamais, et à une remarque très désobligeante sur "notre manque de maturité" en ce qui concerne les informations sur la RGPP..... A qui la faute avec le peu d'info qui circule ?

En clair, les représentants du personnel étaient là uniquement pour recueillir l'information gouvernementale et donner l'illusion d'une consultation du personnel sur une réforme déjà décidée.

Quelques points particuliers à noter

* Les agents qui seront "déplacés" dans les nouvelles directions départementales continueront à être gérés par leur ministère d'origine.... "dans un premier temps", selon le Préfet. Ce qu'il adviendra ensuite ? Personne ne le sait ou ne le dit. Le Préfet étant la courroie de transmission du gouvernement, et celui-ci n'ayant pas encore communiqué sur le sujet, il faudra attendre pour savoir.

En aparté, il faut relever que la fusion déjà prévue des corps des IGREF et des ingénieurs des Ponts et Chaussées va coûter très cher, l'alignement se faisant par le haut (déroulement de carrière, indemnités) : plus de 15 millions d'euros en comptant également les vétérinaires qui ne manqueront de revendiquer leur alignement ! (éléments donnés lors de la réunion ministérielle de présentation du budget 2009, le 17/07/2008).

Lorsqu'on arrivera aux autres catégories de personnel, il est difficile de croire qu'autant de crédits seront dégagés pour satisfaire les agents surtout après avoir distribué autant d'argent ! Mais les catégories A seront sauvées et motivées pour appliquer la RGPP sans état d'âme.

* Les changements à venir dans le cadre des nouvelles directions départementales ne concernent que peu de personnes, selon le Préfet. Avec une belle formule, il estime que "l'enjeu numérique est faible". Il a même parlé de "changements cosmétiques" ! Evidemment, il s'est bien gardé de donner les effectifs de personnel en DDAF, DDSV, DDE, DDCCRF, DDASS, DDJS et Préfecture (il s'agit d'au moins un millier de personnes – est-ce si peu ?)

Le Préfet a souligné que l'éducation nationale et la gendarmerie ne sont pas touchées par la réorganisation départementale. Ce qu'il préfère taire, c'est que l'éducation nationale comme la gendarmerie sont touchées par la RGPP et la réduction des effectifs, et concernées par le projet de loi mobilité.

En évoquant le projet de loi mobilité, le Préfet a laissé entendre que tout est parfait puisque les mutations dans le cadre de la RGPP, même si elles sont subies, entraîneront l'octroi de primes de mobilité. Que demander de plus ? Imaginez que votre conjoint, obligé de vous suivre et de quitter son emploi, bénéficiera d'une prime de 6 000 € pour se retourner ! Avec les frais de déménagement, la perte de revenus de votre conjoint, la vente éventuelle de votre maison et le temps infini que mettra l'Etat à verser les 6 000 €, vous verrez que votre vie sera simplifiée !

M. LALANDE semble ignorer que nous ne sommes pas tous carriéristes, et ne pas connaître la différence entre mutation souhaitée et mutation imposée. Peut-être n'a-t-il pas non plus conscience de la différence entre son salaire et les nôtres ?

Et pour conclure, le Préfet, questionné sur la consultation des instances paritaires habituelles (CTP, CHS, CAP aux niveaux national, régional et départemental), a laissé entendre que bien entendu ces instances seront consultées... tant qu'elles existeront. En clair, rien ne dit aujourd'hui que ces instances, qui permettent pourtant l'expression des agents par le biais de leurs représentants, ne seront pas supprimées.

Ainsi, cette réunion en préfecture, commandée par le gouvernement, n'a servi qu'à laisser croire aux plus naïfs que l'Etat tenait compte de nos desiderata, qu'il associait tous les agents à cette belle et grande réforme.

Cette réunion et les suivantes, où l'on nous fera part des décisions prises, ont pour unique objectif de donner l'image d'un état qui agit en concertation avec ses agents.

Les prochaines étapes

- 10 septembre 2008 : réunion des chefs de service avec le Préfet,
- 12 septembre 2008 : réunion des représentants du personnel avec la DDAF (qui évoquera les informations données par le Préfet le 10/09),
- 18 septembre 2008 : nouvelle réunion des représentants du personnel avec le Préfet (une fiche sur les enjeux de la mutualisation, le scénario de macro-organigramme et un calendrier de travail pour les 15 mois à venir devraient être transmises par la Préfecture aux syndicats avant cette date).

Et comme le Préfet le précise : "L'ensemble des agents sera informé selon un dispositif à définir lorsque l'évolution des travaux le permettra".

Il est à noter qu'en tout état de cause, le Préfet de Saône-et-Loire devra remettre son projet d'organisation départementale au Préfet de Région début novembre. Les propositions départementales seront examinées par le CAR (Comité de l'Administration Régionale) puis **le Préfet de Région fera remonter à Paris les décisions prises, pour le 28 novembre 2008 au plus tard.**

Vos représentants du SYGMA-FSU